ETAT CIVIL 2021/2022

Naissances: PREUD'HOMME Swély 25/03/2021, GODINEAU Élyo 02/04/2021, GARCIA PRETEUX Layana 04/06/2021, THOMAS Lyana 03/07/2021, BRESLER Inaya 23/12/2021, MOTARD SABATIER Keïlenn 04/01/2022

Mariage: TALBOT Philippe et MERLIÈRE Marie-Christine 19/02/2022

Décès: WALTER Sonja 28/05/2021, ROUX René 11/07/2021, MAILLÉ Yves 18/07/2021, CHARRIER Née PLOUZEAU Eliane 01/08/2021, DUPUY née CAILLAULT Monique 25/10/2021, DEBOEUF Jean-Paul 12/11/2021, GRÉMILLET Brigitte 24/11/2021

MANIFESTATIONS 2022

- 19 mars à 9h00 : Dépôts de gerbes au Monument aux Morts (Anciens Combattants pour les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie)
- 26/27 mars: De la terre à l'assiette (Culture et Patri-
- 16 avril: Chasse aux œufs (Com.Bien Vivre Ensemble)
- 22 avril: Théâtre (Culture et Patrimoine)
- 23 avril: Repas OMS
- 08 mai: Fête de la victoire (Anciens Combattants)
- 15 mai: Chanson française (Culture et Patrimoine)
- 17 juin: Cirque (Culture et Patrimoine)
- 02 et 03 juillet: Exposition arts plastiques (Culture et Patrimoine)
- ♦ 14 juillet

8 MAI 2022

11h30 : Rassemblement à la Mairie

11h45 : Cérémonie au Monument aux morts

12h15 : Verre de l'amitié

12h45: Repas proposé par les Anciens Combattants en collaboration avec l'association Culture et Patrimoine -Traiteur Le Mille-Pattes Prix : 25 € OUVERT A TOUS.

Inscription avant le 1er mai auprès :

Mairie: 05.49.98.09.62

Alain ADHUMEAU: 07.71.10.60.11 Jean Claude AYRAULT: 05.49.98.09.71

BELOTE ET JEUX DE SOCIÉTÉ

Nos ainés ont repris la belote et les jeux de société le mercredi à 14h00 au local à l'école. N'hésitez pas à venir les rejoindre.

Renseignements: 06.30.61.77.27 Cotisation 10 euros par an et 70 cts chaque mercredi.



LA CIE BLAST



Solène WOZNIAK-QUEFFÉLEC a été élue Présidente et Jacques VARENNES Président d'Honneur.

Arthur GUEZENNEC interviendra à 'école en Avril dans le cadre de Grandir de Lire » et le 18 septembre lors de la randonnée organisée par Culture et Patrimoine.

Horaires d'ouverture de la Mairie:

Mercredi: 8h00-12h00 Lundi/Mardi/ vendredi: 13h00/17h00

12 rue Saint Maximin 86200 MOUTERRE SILLY

Tél: 05.49.98.09.62 contact@mouterresilly.fr www.mouterresilly.fr





PANNEAU POCKET



RPI INSCRIPTIONS

A la rentrée de septembre, le RPI continuera à accueillir nos élèves.

Inscriptions:

Ecole maternelle de St Laon : 05.49.22.99.65 Ecole élémentaire de Mouterre : 05.49.22.44.56

<u>LES MARSUPIAUX :</u> <u>UN NOUVEAU BUREAU</u>

L'association de parents d'élèves « Les Marsupiaux » du RPI

Mouterre-Silly/Saint-Laon/Glénouze/Ranton a élu un nouveau conseil d'administration.

Présidente: PLOUZEAU Lydie Vice-Président : ROY Nicolas Secrétaire : CHARLES Magalie Trésorière : TALBOT Audrey

Prochaines collectes de papier : un container à Mouterre et un à Saint-Laon :

11 au 18 mars et du 06 au 13 juin

Carnaval le 5 mars à Glénouze et Kermesse le 24 juin à Ranton.

TABLES SCOLAIRES A VENDRE

Il reste quelques anciennes tables de l'école, mises en vente au prix de 10 euros l'unité. Il existe 3 modèles aux



Ce bulletin a été réalisé par la Commission Communication: Alain ADHUMEAU, Catherine BROTTIER, Evelyne VERSARI

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique



Mouterre-Silly Bulletin d'Informations

MARS 2022

Le 19 décembre 2006, la commune s'est dotée d'une Le samedi 8 janvier, nous recevions M. Christophe PECATE, carte communale définissant des zones urbanisables et des zones naturelles. Le conseil municipal a décidé le 08/07/21 d'actualiser ce document vieux de 17 ans. Le cabinet AUDICCÉ de Saumur a été retenu.

Des zones réservées à l'urbanisation n'ont pas été utilisées. Il s'agit de renforcer l'attractivité de la commune. de pouvoir accueillir de nouveaux habitants, d'intégrer de nouveaux logements locatifs et d'envisager un nouveau lotissement, en maîtrisant l'artificialisation des sols.

Le comité de pilotage devra travailler en concertation avec les différentes administrations concernées ainsi que les organismes agricoles et consulter les habitants de la commune.

> Le Maire, Alain ADHUMEAU

Sous-Préfet, à l'occasion de l'inauguration du nouveau garage municipal, des locaux pour la chasse et le foot et des travaux de mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduites) de l'école, en présence de Nicolas Turquois, Député, Marie-Jeanne Bellamy, Présidente des Maires de la Vienne et Joël Dazas, Président de la Communauté de Communes.

INAUGURATIONS

Le garage a bénéficié d'une subvention de l'Etat (DETR) et l'école de l'ACTIV 3 du Département et également de la DETR.



PARTICIPATION CITOYENNE

Nous avons adhéré au dispositif « Participation Citoyenne » proposé par l'Etat et la Gendarmerie Nationale. Le protocole a été signé le 1er février par Monsieur PECATE, Sous-Préfet, Madame le Lieutenant-Colonel PERIGORD et le Maire pour une durée de trois ans.

Six citoyens volontaires référents vont recevoir une information spécifique par la brigade de Loudun. Dépôts sauvages, incivilités, véhicules suspects, etc....: Informer la gendarmerie, en aucun cas intervenir à sa place. D'autres volontaires seraient les bienvenus. Renseignements en mairie.



DÉCÈS DE

Il avait joué un rôle politique important dans les années 1970 et 1980 dans le Loudunais et Châtelleraudais. Marc Verdon, né le 20 juin 1931 à

Rochefort (Charente-Maritime), s'est éteint le 4 janvier dernier à l'âge de 90 ans.

Ce professeur d'anglais à Loudun a été maire de Mouterre-Silly pendant deux mandats (de 1971 à 1983) et député socialiste de la Vienne (circonscription de Châtellerault-Loudun) du 25 juillet 1981 au le avril 1986 comme suppléant d'Édith Cresson (nommée alors au gouvernement).

Il était également très investi dans le milieu associatif, notamment pour les jeunes dans le Loudunais et pour la réinsertion des détenus à Poitiers.

Avant d'arriver dans la Vienne, Marc Verdon a suivi toute sa scolarité dans sa région natale de Rochefort où il a côtoyé l'un de ses camarades de classe, un certain Michel Crépeau, maire historique de la Rochelle (de 1971 jusqu'à sa mort). Marc Verdon résidait ces dernières années à Châtellerault. (Extrait de l'article NR du 5/01/22).

La municipalité adresse ses condoléances à la famille.

Réalisations et Projets

Commission Patrimoine et Bâtiments:

Animée par Daniel COLAS avec Delphine YVON, Ludovic HOREL, Laurent RETAILLEAU

- Travaux à terminer : Muret de la Maison d'Accueil Familial et Fontaine de Braizé
- Début de la restauration intérieure de la nef de l'église Notre-Dame de Chasseignes
- Etudes complémentaires avant restauration de l'église Saint-Maximin du Bourg
- Changement des portes et peintures au local des archives et à l'atelier

Commission Aménagements et Voiries:

Animée par Joël TASCHET avec Delphine YVON, Benoît GRATTEAU, Ludovic HOREL, Laurent RETAILLEAU, Frédéric TASCHET

- Entourage et vidéo-surveillance au stade
- Collecte des eaux pluviales à Germiers
- Sécurité routière dans les villages
- Révision de la carte communale
- Réserve incendie à Insay

Commission Bien Vivre Ensemble:

Animée par Grégory BARON avec Stéphanie PETIT, Marina PREUD'HOMME, Frédérique SAMSON, Delphine YVON

- Préparation du 14 juillet
- Aide pour les habitants:

Permis de conduire : 250 euros à partir de 15 ans contre 25 heures de travail d'intérêt citoyen

Maintien à domicile : 5 euros par mois de téléassistance avec « Présence Verte »

Transport scolaire: 20 euros par an et par enfant

Cadeau de bienvenu à chaque nouveau-né

Lutte contre le frelon asiatique : tarif préférentiel renseignements au 05.49.62.98.40

Commission Finances:

Animée par Alain ADHUMEAU avec Daniel COLAS, Joël TASCHET, Grégory BARON, Stéphanie PETIT, Patrick LECHEVALIER, Frédéric TASCHET.

Préparation du Budget 2022.

Les grandes lignes du Budget 2022:

Compte Administratif 2021 FONCTIONNEMENT		Budget Primitif 2022 FONCTIONNEMENT	
Recettes:	<u>521 228.52</u>	D#	000 002 70 6
Résultat de l'exercice 2021 : Résultat antérieur reporté c/002	158 636.27 648 363.08	Recettes :	960 863.79 € Dont 475 309.79 € excédent 2021 reporté
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	806 999.35		Don 413 309.19 E exceden 2021 Tapone
INVESTISSEMENT :		INVESTISSEMENT:	
Dépenses :	853 599.38		
Recettes	281 518.40	Dépenses_:	1 176 374.30 €
Résultat de l'exercice 2021 :	-572 080.98		Dont 235 891.33 € de restes à réaliser 2021
Résultat antérieur reporté : c/001	470 505.93		Dont 101 875.05 € de solde d'exécution
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	-101 575.05		d'investissement reporté
Reste à réaliser dépenses :	235 891.33	Recettes :	1 176 374.30 €
Reste à réaliser recettes :	5 776.82		Dont 5776.82€ de restes à réaliser 2021

Par délibération en date du 24 Février 2022, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022

A OUAND LA FIBRE OPTIOUE ?

Nombreux sont ceux qui souhaitent savoir quand ils pourront bénéficier de la fibre optique : Orange vient de nous transmettre le tableau ci-dessous dans le cadre du programme AMEL (accord Orange-Départements Vienne-Deux-Sèvres).

Village	rattaché à	zone et année de lancement
Germiers	Loudun	Déploiement RIP
Les Vaux Sainte Marie	Ranton	AMEL 2022
Nué	Saint- Laon	AMEL 2025
Chasseignes	Arcay	AMEL 2025
La Grollière	Martaizé	AMEL 2023
La Curnault	Martaizé	AMEL 2023
Saint Catherine	Arcay	AMEL 2025
Maisonneuve	Arcay	AMEL 2025
La Ronde	Mouterre	limite de commune avec Martaizé
La Bâtisserie	Arcay	AMEL 2025

Germiers, rattaché à Loudun, nécessite des travaux depuis Loudun qui sont programmés en fin d'année selon la CCPL. Nous n'avons aucune information pour les villages non cités.

« PLAN ARBRES 86 »

Vincent Aguillon, conseiller patrimoine à la Communauté de Communes, a été mis à la disposition des communes par le Département et la CCPL dans le cadre du « Plan Arbres 86 » .

1200 arbres ont été plantés dans le bourg, derrière la Fontaine de Braizé et un mini verger public aux Paranches. Les arbres plantés sont des espèces locales.

Le Département subventionne les plants à hauteur de 70%.

La main d'œuvre est bénévole, élus et citoyens de la commune. Que soit ici remerciée la vingtaine de Mouterrois qui ont participé à ces deux journées de plantation.

A l'automne, nous poursuivrons, notamment par un verger public dans le bourg en espérant la participation des enfants de l'école.

Ceci est notre modeste contribution à la préservation de la biodiversité.



POURQUOI L'ENTOURAGE ET LA VIDÉO SURVEILLANCE AU STADE?

Nous avons investi dans un garage et des locaux associatifs de qualité et pour de bonnes garanties de notre assureur, nous allons clôturer le site du stade et installer un système de vidéo-surveillance.

Le stade a été, en 2021, envahi quatre fois par des gens du voyage, les derniers se montrant menaçants en cas de refus de notre part.

L'accès à l'aire de loisirs sera préservé, nous allons restructurer l'aire de stockage de matériaux et construire un chenil pour chiens errants.

ELECTIONS 2022

Présidentielles : 10 et 24 avril de 8h00 à 19h00 Législatives : 12 et 19 juin de 8h00 à 18h00

Date limite d'inscriptions pour les élections législatives :

- le mercredi 4 mai 2022 pour l'inscription en ligne sur le site www.service-public.fr
- le vendredi 6 mai 2022 pour le dépôt ou l'envoi des formulaires papier

<u>Procurations</u>

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.

2 façons de donner procuration :

- En ligne sur le site **ma procuration.gouv.fr**

- En faisant une demande via un formulaire Cerfa papier dans une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le <u>formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration sur service-public.fr</u>, soit obtenir et remplir un formulaire CERFA cartonné n° 12668*03 sur place.

Important:

-Se munir d'un titre d'identité.

-Vous devez renseigner le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration) et votre propre numéro national d'électeur si vous faites une demande par Cerfa.

Ce numéro est présent sur la carte électorale <u>qui vous sera transmise</u> <u>fin mars</u> et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « <u>Interroger votre situation électorale</u> » disponible sur service-public.fr.

<u>INCIVILITÉS...</u> ENCORE ET TOUJOURS !

Dépôts sauvages sur les chemins ou à la Fontaine de Braizé, carcasses évidées de biche ou de sangliers dans des sacs sur domaine public ou privé ou encore mieux au milieu de l'aire de

repos, route de Thouars, à l'ai libre sur l'enrobé !!!

ÇA SUFFIT...

Petit rappel:

Ceci est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros et la confiscation du véhicule.

